





Bureau de la registraire

RÉSUMÉ DU FONCTIONNEMENT DES EXAMENS ESH POUR ENSEIGNANT.ES

Consultez vos listes d'étudiant.es en situation de handicap (ESH) via votre liste <https://casa.etsmtl.ca/>.

TYPE D'EXAMEN	MARCHE À SUIVRE
 <p>60 MINUTES ET PLUS (PRÉSENTIEL)</p> <p>*Incluant les examens en laboratoire informatique ou spécialisé</p>	<p>Il y a plus de 1000 étudiant.es ESH qui ont besoin d'accommodements à l'ÉTS et ils sont répartis dans pratiquement tous les cours.</p> <p>1) Pour permettre au Bureau de la registraire (BDR) d'organiser la passation de vos examens avec accommodements, il est nécessaire d'inscrire toutes vos évaluations de plus de 60 minutes en présentiel sur https://casa.etsmtl.ca/ au plus tard 10 jours avant la tenue de ceux-ci (à l'exception de votre examen final s'il est prévu dans l'horaire des examens finaux).</p> <p>2) Ensuite, vous devrez transmettre la copie d'examen ainsi que la page de garde contenant les informations nécessaires au bon déroulement de votre examen au secrétariat de votre département. Celui-ci doit remettre au BDR la copie d'examen et la page de garde au plus tard 4 jours ouvrables avant la tenue de l'examen.</p> <p>*Prendre note que si ces délais ne sont pas respectés, il ne sera pas possible pour le BDR de prendre en charge l'examen ESH. La responsabilité d'accommoder les étudiant.es ESH pour leur examen reviendra donc à l'enseignant.e et au département.</p> <p>Lorsque vous êtes hors délai, voici la procédure à suivre pour réserver un local et demander un surveillant :</p> <ul style="list-style-type: none">• Pour la réservation d'un local, vous devez utiliser la plateforme suivante : https://prelude.etsmtl.ca/index.php• Pour demander un surveillant, vous devez faire la demande à votre secrétariat qui utilisera la plateforme suivante : https://surveillance-examen.etsmtl.ca/Authentication/LoginAd <p>3) Si votre examen est sur ENA Quiz – Moodle, vous recevrez un courriel du BDR quelques jours avant l'examen vous indiquant les heures de début et de fin d'examen de chaque étudiant.e ESH afin de vous guider pour effectuer les dérogations de temps. Attention, l'heure de début* d'examen des étudiant.es ESH peut différer de celle des étudiant.es du groupe régulier. Pour de l'aide, vous pouvez consulter le document suivant : Moodle: dérogation d'une activité devoir/test.</p> <p>*Il peut arriver que le BDR doive devancer l'heure du début de l'examen pour un étudiant.e ESH parce que celui-ci a un cours après son examen ou autre raison valable. Nous vous demandons de respecter les heures données dans le courriel de confirmation et de faire les dérogations dans ENAQuiz. Sinon, l'étudiant pourrait avoir droit à un examen de compensation à organiser par le département.</p>

 À DISTANCE *CHRONOMÉTRÉS	<p style="text-align: center;">*Vous n'avez pas à inscrire ce type d'examen dans CASA*</p> <p>Les étudiants auront la responsabilité de se manifester auprès de vous, au plus tard 14 jours avant la tenue de l'évaluation à distance, pour signifier leur besoin en accommodement. Votre liste d'étudiant.es ESH disponible via https://casa.etsmtl.ca/ vous permettra de vérifier les accommodements des étudiant.es s'étant manifesté dans les délais requis.</p> <p>Le principal accommodement que vous aurez à mettre en place pour les étudiant.es ESH sera le temps supplémentaire. La plupart des accommodements qui figurent sur ces listes ne s'appliqueront pas (exemples : « local restreint », « cubicule », etc.).</p> <p>Lorsque l'examen est du type « ENA Quiz – Moodle », vous devez entrer les dérogations de temps pour les étudiant.es ESH selon l'heure de début et de fin d'examen de chaque étudiant.e. Pour de l'aide, vous pouvez consulter le document suivant : Moodle: dérogation d'une activité devoir/test.</p> <p>Pour de l'aide à la surveillance virtuelle, vous pouvez écrire à : examens-intras@etsmtl.ca au plus tard 5 jours ouvrables avant l'examen.</p>
 59 minutes et moins	<p style="text-align: center;">*Vous n'avez pas à inscrire ce type d'examen dans CASA*</p> <p>Pour toute question à ce sujet, vous pouvez communiquer avec les SVE à l'adresse courriel suivante : sve.esh@etsmtl.ca.</p>
 EXAMENS FINAUX	<p>Si votre examen final ne fait pas partie de l'horaire des examens finaux (exemples : cours intensifs, cycles supérieurs, etc.), vous devez l'inscrire dans CASA en suivant la procédure pour les examens de 60 minutes et plus en présentiel, ci-dessus.</p> <p>Si votre examen final fait partie de l'horaire des examens finaux, vous ne devez pas l'inscrire dans CASA.</p>

Confidentialité des renseignements personnels des étudiants en situation de handicap :

Afin de respecter les principes juridiques applicables en matière de protection des renseignements personnels, incluant ceux prévus à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1), il est important de rappeler que toutes les informations contenues dans les listes dynamiques sont confidentielles et ne doivent être utilisées par vous qu'aux fins autorisées.

Un renseignement personnel est un renseignement qui concerne une personne physique et qui permet de l'identifier. À titre informatif, les éléments suivants sont des renseignements personnels : prénom, nom, numéro de matricule, code permanent, statut ESH, appartenance à un programme, accommodements requis, etc.

Par conséquent, les informations contenues dans les listes dynamiques ne doivent en aucun cas être divulguées à une tierce personne (par ex., une autre personne étudiant à l'ÉTS - ESH ou non -, un ou une collègue ne donnant pas conjointement le cours avec vous, etc.).

Mise à jour : 7 mai 2024

FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)

Consultez vos listes d'étudiant.es en situation de handicap (ESH) via votre liste [HTTPS://CASA.ETSMTL.CA/](https://casa.etsmtl.ca/).

Inscription de l'examen dans CASA

Mon examen ne s'enregistre pas alors que je suis dans les délais (10 jours ou plus avant l'examen).

Dans le formulaire d'inscription d'examen sur CASA, tous les champs sont obligatoires, sauf le numéro de téléphone. Il faut s'assurer que vous avez rempli toutes les informations.

Si le problème persiste, il est probable que vous ayez coché l'une des deux cases suivantes (examens qui ne sont pas organisés par l'équipe des examens ESH) :

Information sur examen

Saisissez ici un numéro de téléphone auquel vous pouvez être joint par le surveillant de l'examen en cas de besoin

- Est-ce que cet examen est un examen à distance?
- Est-ce que cet examen dure moins de 60 minutes?

Je ne peux pas sélectionner la **date** de mon examen?

D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Cela signifie que vous êtes à moins de 10 jours de l'examen. Ainsi, le BDR ne peut pas vous assister avec l'organisation de la tenue de votre examen ESH.

Pour avoir de l'aide avec l'organisation, veuillez communiquer avec votre département.

Veuillez noter que si vous vous trompez de date lors de votre sélection, vous devez nous en aviser le plus tôt possible. Sans quoi, il se pourrait que nous ne puissions pas vous assister avec l'organisation de la tenue de votre examen ESH.

COPIE D'EXAMEN ET PAGE DE GARDE

Quand dois-je transmettre ma copie d'examen et la page de garde de celui-ci ?

Le BDR doit recevoir la copie par courriel de la part du département **au plus tard 4 jours ouvrables avant l'examen.**

Vous devez donc transmettre votre copie d'examen et la page de garde au secrétariat de votre département/service **avant ce délai.**

Mon examen est informatique (ENA quiz, etc.), je n'ai donc pas de copie d'examen comme tel, est-ce que je dois tout de même transmettre une page de garde ?

Oui, vous devez transmettre la page de garde de l'examen à votre département, et ce, même si votre examen est informatique (ex : ENA quiz).

Le BDR doit recevoir la page de garde de la part du département par courriel **au plus tard 4 jours ouvrables avant l'examen.**

<p>J'ai une précision à donner à mes étudiant.es concernant l'examen et la documentation permise, où dois-je l'indiquer ?</p>	<p>Sur la page de garde de l'examen. Toutes les précisions concernant l'examen et la documentation permise doivent se trouver sur la page de garde de celui-ci. Cette page est importante puisqu'elle sera consultée par les étudiant.es ESH et les surveillants lors de l'examen.</p> <p>Le BDR ne transmettra aucun message particulier aux surveillants d'examen ou aux étudiant.es ESH avant ou pendant un examen.</p>
--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

<p>Est-ce que je dois effectuer des dérogations de temps dans ENA Quiz ou Moodle même si l'examen est pris en charge par le BDR (ex : examen ENAquiz se déroulant sur le campus, etc.) ?</p>	<p>Oui, vous devez inscrire ce type d'examen dans CASA au plus tard 10 jours avant la tenue de l'examen (puisque'il se déroule en présentiel et non à distance) et faire les dérogations de temps pour les étudiant.es ESH selon leur temps supplémentaire, et ce, même si l'examen est organisé par le BDR. Vous recevrez un courriel du BDR vous indiquant les heures de début et de fin d'examens de chaque étudiant.es ESH quelques jours avant l'examen, ce qui vous guidera pour effectuer les dérogations. Attention, l'heure de début d'examen des étudiant.es ESH peut différer de celle des étudiant.es du groupe régulier, c'est normal.</p> <p>Voici un guide pour vous aider avec les dérogations : Moodle : dérogation d'une activité devoir/test.</p>
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

EXAMEN EN LABORATOIRE INFORMATIQUE : LOGICIELS SPÉCIALISÉS

<p>Mon examen se fait en laboratoire informatique sur un logiciel spécialisé (ex : MATLAB) est-ce que les étudiant.es seront placés dans un laboratoire informatique ayant ce logiciel ?</p>	<p>Les étudiant.es ESH seront placés dans un laboratoire ESH (A-1100 ou B-4404) et ils utiliseront l'ordinateur d'un de ces locaux pour faire leur examen. La connexion VDI est disponible sur les postes. Ils auront accès au logiciel du département à distance.</p> <p>Si votre examen avec le logiciel spécialisé requiert la présence de l'étudiant(e) ESH dans le laboratoire régulier, merci d'aviser le BDR. Selon les disponibilités du laboratoire, le BDR ajustera la réservation de celui-ci et ajoutera des surveillants pour terminer la surveillance. S'il n'y a aucune possibilité que l'étudiant(e) puisse faire l'examen dans le laboratoire informatique régulier, un examen de compensation pourrait lui être accordé selon les règles du département.</p>
<p>Mon examen se fait en présentiel mais via ENA Quiz, où seront placés les étudiants ESH dans ce cas ?</p>	<p>Les étudiant.es ESH seront placés dans un local (salle de classe) et ils utiliseront leur ordinateur portable personnel pour faire leur examen. Ils se connecteront au réseau internet sans fil de l'École pour accéder à la plateforme.</p>

PENDANT L'EXAMEN

Comment est-ce que je saurai dans quel local se trouvent mes étudiant.es ESH ?

Vous recevrez un courriel quelques jours avant l'examen vous indiquant dans quel local se trouveront vos étudiant.es ESH pour leur examen et quelles seront leurs heures de début et de fin d'examen.

Si un.e étudiant.e ESH a une question pendant l'examen, comment pourrai-je y répondre?

Si un.e étudiant.e ESH a une question durant l'examen, un des surveillants viendra vous aviser à votre local. Il pourra surveiller votre examen régulier pendant que vous vous déplacerez pour aller répondre à la question de l'étudiant.e.

Si vous avez indiqué un numéro de téléphone pour vous joindre en remplissant le formulaire CASA pour l'inscription d'un examen, celui-ci sera disponible au surveillant d'examen. Il se pourrait donc qu'il vous contacte de cette façon.

Est-ce que le local des étudiant.es ESH sera à proximité du local régulier ?

Cela dépend de chaque examen. Nous tentons toujours de mettre les étudiant.es ESH dans un local à proximité du local régulier de l'examen, mais pour plusieurs contraintes logistiques, ce n'est pas toujours possible.

Comment est-ce que je pourrai joindre les surveillants pendant l'examen ?

Le BDR ne fournit pas les numéros de téléphone des surveillants aux enseignant.es et ne transmet pas d'information à ceux-ci en cours d'examen. Cependant, l'enseignant.e reçoit le courriel du surveillant lors de la confirmation de surveillance. Aussi, vous pourriez nous envoyer un courriel à la boîte Examens.ESH@etsmtl.ca et nous vous mettrons en contact avec les surveillants.

APRÈS L'EXAMEN : RÉCUPÉRER LES COPIES D'EXAMEN DES ÉTUDIANT.ES

Comment puis-je récupérer mes copies d'examen ESH ?

Votre département pourra récupérer les examens au comptoir des examens du BDR après l'examen, en respectant les heures d'ouverture indiquées. Vous pourrez donc communiquer avec eux pour connaître leur fonctionnement interne quant à la distribution des copies d'examen aux enseignant.es.

Vous pourrez aussi venir en personne au comptoir des examens en respectant **les heures d'ouverture indiquées** afin de récupérer vos copies d'examen ESH.

Il me manque une copie d'examen, à qui dois-je m'adresser ?

Adressez-vous à votre département le plus rapidement possible.